



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2006

*

*

*

*

Le vingt deux septembre deux mille six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 Septembre 2006 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Tableau des effectifs 2006 : créations et suppressions de postes
 - 2 – Service de remplacement du Centre de Gestion : convention d'adhésion
 - 3 – Garantie maintien de salaire : contrat d'adhésion concernant les assistantes maternelles
 - 4 – Partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales : convention
 - 5 – Assujettissement des locaux vacants depuis plus de cinq ans à la taxe d'habitation
 - 6 – Parc des Portes de Riom : cession de terrain à Riom Communauté
 - 7 – Le Maréchat : cession de terrains à Riom Communauté
 - 8 – Logements locatifs : autorisation de dépassement du coefficient d'occupation des sols
 - 9 – 2 rue du Creux : rétrocession par l'EPF-SMAF
 - 10 – 2 rue du Creux : cession à l'OPAC du Puy de Dôme
 - 11 – 9 et 9 bis rue Hellenie : abandon de servitudes et création d'une servitude
 - 12 – Chalucet : reprise du bail à complant – agrément du nouveau complanteur
 - 13 – Dénomination d'une voie : « Chemin du Pré de l'Ane »
 - 14 – Travaux d'entretien dans les églises : demandes de subventions
 - 15 – Ecole d'Arts Plastiques : transfert et aménagement des locaux de l'immeuble Maurice Genest B : demandes de subventions
 - 16 – Sanitaire public place de la Fédération : contrat de location et de maintenance
 - 17 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement : exercice 2005
 - 18 – Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) : adhésion de la Commune de Riom
 - 19 – Festival « les Automnales » : convention avec le Conseil Général
 - 20 – Saison Culturelle « Accès Soirs » 2006/2007 : demandes de subventions
 - 21 – « Journées du patrimoine » : subvention de RIOM COMMUNAUTE
 - 22 – Fonds d'Initiatives Culturelles
 - 23 – Exposition « Armoiries et Familles à Riom » : tarifs des cartes postales et des affiches
 - 24 – Exonération permanente de la taxe sur les spectacles
 - 25 – Mise à disposition de personnels municipaux auprès d'associations sportives riomoises pour la saison 2006/2007 : conventions
 - 26 – Mise à disposition d'installations sportives auprès d'associations sportives riomoises pour la saison 2006/2007 : conventions
 - 27 – Subventions exceptionnelles : Riom Volley Ball - Rugby Club Riomois
 - 28 – Fonds d'Initiatives Sportives
 - 29 – Equipement des restaurants scolaires : demande de subvention
 - 30 – Contrat Temps Libre : reversement de subventions
 - 31 – Contrat Enfance : reversement de subvention
- INFORMATION : bilan de la rentrée scolaire
- 32 – Commission Consultative des Services Publics Délégués : composition
 - 33 – Prix des Maisons Fleuries : revalorisation des prix

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

M. BARDY, Mme BOSCIA, M. DEAT, MMES DEGOUTE, FERRARI, MM. FLORI, GIROUX, GODET, GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES JUHEL, LAFAY, LASSALLE, MM LAURENÇON, LAURENT, LOIACONO, MMES LOPES, MIGNOT, MOLLON, PACE, PALUMBO JULIEN, M. PELLIZZARO, MMES PERROTIN, RIBES GENDRE (jusqu'à la question n° 30), RICHETIN, ROCHE, MM. ROUGANNE (jusqu'à la question n° 30), SOULIER.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Sandrine CHEMINADE, Conseillère Municipale, absente

Mr Claude LEROY, Conseiller Municipal, absent

Mme Annie NAVARON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. JACOB

Mme Evelyne RIBES-GENDRE, Conseillère Municipale, absente à compter de la question n° 31

Mr Jean-Guy ROUGANNE, Conseiller Municipal, absent à compter de la question n° 31

< > < > < > < > < > < > >

Madame Jacqueline FERRARI ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 30 Juin 2006. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2006 : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

➤ L'Assemblée, à la majorité (8 contre), a approuvé :

- la création, au 1^{er} octobre 2006, d'un poste d'attaché territorial à la Direction des Finances, deux postes d'agent administratif qualifié (un au service Action Culturelle, et un à la DRH), un poste d'agent de maîtrise à la DSTAU.

Intervention de MM. FLORI, ROUGANNE, LAURENÇON, PERROTIN.

2 – SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION : CONVENTION D'ADHESION

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Dans le cadre des missions qu'exerce le centre de gestion auprès des collectivités affiliées, un service de mise à disposition d'agents en vue d'effectuer des remplacements a été mis en place.

Une convention-cadre prévoit les conditions et modalités selon lesquelles il pourra être fait appel à ce service. En contrepartie, la Commune remboursera la totalité des salaires, charges et autres frais entraînés par le contrat de travail. Cette somme sera augmentée de 6% du traitement mensuel brut de l'agent recruté à titre de participation aux frais de gestion et de 1,45% de cette même taxe au titre des assurances statutaires.

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention-cadre et les conventions ponctuelles qui seraient nécessaires avec le Centre de Gestion.

3 – GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE : CONTRAT D'ADHESION CONCERNANT LES ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Le contrat de prévoyance collective signé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) prévoit la possibilité, pour les agents de la Commune, de souscrire une garantie maintien de salaires (indemnités journalières, invalidité)

En vue de permettre aux assistantes maternelles de la Crèche Familiale de bénéficier de cette possibilité, un contrat spécifique a été proposé.

➤ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le contrat d'adhésion à la garantie maintien de salaire concernant les assistantes maternelles, qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2006.

Commentaire de M. ROUGANNE

4 – PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES : CONVENTION

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

En vue de permettre au Comité des Œuvres Sociales de la Mairie de Riom, du CCAS de Riom et de Riom Communauté d'exercer ses missions, une convention prévoit la mise à disposition :

- d'agents des trois collectivités concernées pour partie de leur temps,
- de moyens financiers répartis entre les trois collectivités, sous forme d'une subvention annuelle,

- de matériels (moyens de communication).

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens matériels, humains et financiers auprès du Comité des Œuvres Sociales, qui prendra effet au 1^{er} octobre 2006.**

5 – ASSUJETTISSEMENT DES LOCAUX VACANTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS A LA TAXE D'HABITATION

Rapporteur : Alain BARDY

L'article 47 I de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement prévoit que les communes peuvent assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Cette mesure a pour but d'inciter à la création-rénovation, en centre-ville et en centre-bourg, de logements, qu'ils soient utilisés par leur propriétaire ou mis en location.

➤ **L'assujettissement à la taxe d'habitation, pour la part communale, des logements vacants depuis plus de cinq ans a été approuvé, à l'unanimité (1 abstention), par l'Assemblée.**
Intervention de MM. ZICOLA, ROUGANNE, LAURENÇON, FLORI.

6 – PARC DES PORTES DE RIOM : CESSION DE TERRAIN A RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Alain BARDY

Pour revente à la société Body n'Fit, Riom Communauté doit acquérir auprès de la Ville de Riom 2 067 m² situés aux Portes de Riom, repartis comme suit :

- 1 910 m² à prendre sur la parcelle YO n° 321 de 3 243 m²,
- 23 m² à prendre sur la parcelle YO n° 318 de 1 497 m²,
- 134 m² à prendre sur le domaine public et qui devront faire l'objet d'un déclassement préalable.

Sur ces 2 067 m², 482 m² sont situés dans la marge de recul inconstructible longeant la rocade et seront vendus au prix de 11,50 € le m² ; les 1 585 m² constructibles sont estimés à 23 € le m² par les services fiscaux, soit 41 998 € au total.

➤ **Ainsi en a décidé l'Assemblée, à l'unanimité, après remarque de M. FLORI.**

7 – LE MARECHAT : CESSION DE TERRAINS A RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Alain BARDY

Pour revente à la société SELECTIS qui va réaliser son projet d'aménagement sur le site du Maréchat, il convenait de vendre à Riom Communauté les parcelles BM n° 215 pour environ 860 m², BM n° 168 pour environ 1 170 m², BM n° 35 pour 3 325 m², BM n° 39 pour 1 465 m² situées au Maréchat au prix de 10 € le m², soit un montant total estimé à environ 68 200 €.

La réalisation de la vente de cette emprise à Riom Communauté est assortie de la condition suivante : la société Sélectis devra avoir édifié, préalablement à la passation de la vente de la Ville à Riom Communauté, un muret de soutènement conformément au plan local d'urbanisme (le long du chemin du Maréchat).

➤ **Ainsi en a décidé l'Assemblée, à l'unanimité après remarque de Monsieur le Maire.**

8 – LOGEMENTS LOCATIFS : AUTORISATION DE DEPASSEMENT DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS

Rapporteur : Alain BARDY

L'OPAC vient de déposer le permis de construire pour la réalisation d'une opération immobilière (44 logements locatifs, 12 logements en accession et environ 850 m² de locaux d'activité en rez-de-chaussée) située sur l'avenue Virlogeux, à l'emplacement de l'actuel parking JOST. Cette opération, basée sur le concours d'architecture de 2003, comportait, selon le POS d'alors, la possibilité de dépassement du Coefficient d'Occupation du Sol (COS) dans la limite de 20 % de la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) autorisée.

Le Plan Local d'Urbanisme ne comportant pas cette disposition, celle-ci doit, pour être instituée, être décidée par délibération du Conseil Municipal. Cette possibilité de densification en faveur du logement social pourrait ainsi bénéficier à l'ensemble des zones à destination d'habitat concernées par un COS sur le territoire de la commune. Il s'agit des zones urbaines UB, UD, et d'urbanisation future AUb, AUd.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité (5 abstentions), a décidé d'instituer la possibilité de dépassement du COS, à hauteur de 20 %, sur l'ensemble des zones du plan local d'urbanisme telles que spécifiées ci-dessus.**

Intervention de M. ROUGANNE, Mme PERROTIN, MM. GRENET, ZICOLA, LAURENÇON.

9 – 2 RUE DU CREUX : RETROCESSION PAR L'EPF-SMAF

Rapporteur : Alain BARDY

L'EPF-SMAF a acquis en mars 2000 pour le compte de la Ville de Riom l'immeuble bâti cadastré AV n° 276 situé 2 rue du Creux. Cet immeuble a été démolé libérant un terrain de 1 760 m² sur lequel l'OPAC a établi un projet de construction.

Il convient donc de demander la rétrocession de ce terrain à l'EPF-SMAF afin de le revendre à l'OPAC : la transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 154 039,90 € ; sur ce montant la Commune a déjà versé 86 792,40 € au titre des participations communales, au solde restant dû, 67 247,50 € s'ajoutent 2 409,83 € de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 1^{er} juin 2007 date limite de paiement de 69 657,33 €.

➤ **Le rachat a été décidé, à l'unanimité (3 abstentions), par le Conseil Municipal, aux conditions exposées.**

10 – 2 RUE DU CREUX : CESSION A L'OPAC DU PUY DE DOME

Rapporteur : Alain BARDY

L'OPAC du Puy de Dôme a présenté à la Ville de Riom son projet de construction au 2 rue du Creux de 8 logements locatifs sociaux et 12 logements en résidence ADAPEI.

Ce terrain de 1 760 m² cadastré AV n° 276 appartenant à la Ville de Riom (après rétrocession par l'EPF-SMAF) il convient de le vendre à l'OPAC au prix de 105 000 € fixé par les services fiscaux.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité (3 abstentions), a approuvé la vente à l'OPAC du Puy-de-Dôme de cette parcelle au prix de 105 000 €.**

Intervention de MM. GRENET, ZICOLA, FLORI portant sur les questions 9 et 10.

11 – 9 ET 9 BIS RUE HELLENIE : ABANDON DE SERVITUDES ET CREATION D'UNE SERVITUDE

Rapporteur : Alain BARDY

Le Conseil Municipal du 19 mai 2006 s'est prononcé sur l'abandon de servitudes de vues et de canalisations au profit du 9 et 9 bis rue Hellenie moyennant une indemnité de 1 500 €.

Or il s'avère qu'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales du Musée Mandet passe actuellement sur le toit du 9 bis rue Hellenie cadastré BZ n° 117 sans qu'il y ait eu constitution de servitude au profit de la ville de Riom. A l'occasion des travaux, le propriétaire déplacera cette canalisation et l'enterrera à ses frais en limite de parcelle BZ n° 113. Cette constitution de servitude sur les 9 et 9 bis rue Hellenie se ferait en échange de l'abandon de servitudes par la Ville de Riom sans qu'il y ait paiement de l'indemnité de 1 500 €.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer :**

- l'acte notarié d'abandon des servitudes au profit des 9 et 9 bis rue Hellenie
- l'acte de constitution de servitude de passage de canalisation d'eau pluviale au profit de la Ville de Riom et portant sur la parcelle BZ n° 117 et ultérieurement BZ n° 113

12 – CHALUCET : REPRISE DU BAIL A COMPLANT – AGREMENT DU NOUVEAU COMPLANTEUR

Rapporteur : Alain BARDY

Monsieur Pierre BOULIN, bénéficiaire d'un bail à complant consenti par la Ville de Riom sur la parcelle YD n° 32 de 25 640 m² située au lieudit « Chalucet », cesse son activité de chef d'exploitation viticole au 1^{er} septembre 2006.

Il a demandé à la Commune d'agréer son successeur Monsieur Olivier HIRSCH demeurant à BEAUREGARD VENDON, nouveau complanteur, auquel sera transféré le bail à complant en date du 24 juin 2006.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer un avenant n° 2 au bail à complant du 24 juin 1988 et la modification n° 2 à l'accord d'exploitation de la vigne.**

Observation de MM. ZICOLA, ROUGANNE.

13 – DENOMINATION D'UNE VOIE : « CHEMIN DU PRE DE L'ANE »**Rapporteur : Alain BARDY**

En date du 20 juillet 2006, le lotissement « Pré de l'Ane » a été autorisé créant ainsi 13 lots dont 9 constructions individuelles donnant accès sur le chemin d'exploitation. Afin d'avoir une desserte postale pour les futures habitations, il convient de dénommer ce chemin d'exploitation : Chemin du Pré de l'Ane.

- **L'Assemblée, unanime, a dénommé ce chemin « Chemin du Pré de l'Ane ».**
Remarques de MM. ZICOLA, FLORI.

14 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES EGLISES : DEMANDES DE SUBVENTIONS**Rapporteur : Lucien LAURENT**

Dans le cadre du plan pluriannuel de travaux d'entretien dans les églises, il est envisagé pour 2007 de réaliser des travaux à l'Eglise Notre Dame du Marthuret (réfection de la toiture de la sacristie, remplacement de la zinguerie) et l'Eglise Saint Amable (réfection d'enduits de la sacristie, remplacement et peinture de fenêtres de la sacristie, réfection des protections grillagées des fenêtres).

Ces travaux sont évalués à 50 900 € HT et peuvent être subventionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Général.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches afin d'obtenir des subventions des partenaires financiers de la Ville.**

15 – ECOLE D'ARTS PLASTIQUES : TRANSFERT ET AMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE MAURICE GENEST B : DEMANDES DE SUBVENTIONS**Rapporteur : Lucien LAURENT**

La révision de la carte scolaire et la répartition des effectifs ont conduit à la fermeture du bâtiment B du groupe scolaire Maurice Genest. Afin de donner une nouvelle activité à ce bâtiment, il est prévu de transférer l'école d'Arts Plastiques dans les locaux de l'école Maurice Genest B. après travaux d'aménagement.

Cette opération, évaluée à 460 000 € H.T. de travaux et 56 000 € H.T. de maîtrise d'œuvre, est susceptible d'obtenir des subventions.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches afin d'obtenir des subventions des partenaires financiers de la Ville.**
Intervention de MMES LASSALLE, PERROTIN, MM. ZICOLA, ROUGANNE, LAURENÇON.

16 – SANITAIRE PUBLIC PLACE DE LA FEDERATION : CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE**Rapporteur : Lucien LAURENT**

Suite à une procédure adaptée, déclarée sans suite, un appel d'offres a été lancé pour attribuer le marché de location et maintenance d'un sanitaire public à entretien automatique et à usage payant accessible aux personnes à mobilité réduite, situé place de la Fédération (en remplacement de l'existant). Au terme de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 12 et 19 septembre, a retenu l'offre de la Société SEMUP pour un montant annuel de 19 845,00 € H.T.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la passation du contrat de location-entretien.**

17 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2005**Rapporteur : Lucien LAURENT**

- **L'Assemblée a pris connaissance du rapport relatif à l'exercice 2005, après observations de Mme PERROTIN, MM. ZICOLA, ROUGANNE.**

18 – GROUPEMENT REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE (GRSP) : ADHESION DE LA COMMUNE DE RIOM**Rapporteur : Danièle LAFAY**

Le Groupement Régional de Santé Publique G.R.S.P. est un groupement d'intérêt public constitué de représentants des services de l'état, des organismes de protection sociale et des collectivités territoriales ; son action vise à permettre le développement de coopérations pour :

- l'observation sanitaire et sociale

- la mise en œuvre du Plan Régional de Santé Publique
- la réalisation de projets innovants et transversaux aux différents champs de la santé publique
- la simplification des procédures et la lisibilité des politiques.

L'association des Maires du Puy de Dôme a été sollicitée par la DRASS Auvergne pour recenser les collectivités locales (Communes et Communautés de communes) souhaitant adhérer à ce Groupement.

A ce titre, il paraît souhaitable que la Commune devienne adhérente compte tenu des actions développées en particulier au travers du réseau « Mosaïque » constitué de structures locales partageant une même volonté de promotion de la santé.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le principe de l'adhésion de la Commune au Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.)**

19 – FESTIVAL « LES AUTOMNALES » : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Dans le cadre de ce festival, la ville de Riom se propose d'accueillir deux spectacles qui s'inscriront dans sa programmation annuelle intitulée « ACCES-SOIRS » :

- « Cirque Bang Bang...une nuit sur terre » par la compagnie Le Pied sur la Tête, le jeudi 19 octobre 2006 à 20h30 sous chapiteau à Riom au Pré Madame.
- « Les Oubliés » par la compagnie Androphyne, le mardi 31 octobre 2006 à 20h30 Salle Dumoulin.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les conventions nécessaires à l'organisation des deux spectacles avec le Conseil Général.**

20 – SAISON CULTURELLE « ACCES SOIRS » 2006/2007 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Roseline LASSALLE

La saison culturelle Accès Soirs 2006-2007, constituée de 13 spectacles vivants tout public, de 2 soirées cinéma et de 6 spectacles pour le public scolaire, peut bénéficier de subventions des partenaires financiers de la Ville : le Conseil Général, le Conseil Régional, la D.R.A.C.

Le coût de l'ensemble des spectacles est évalué à 70 256 € et à 21 987 € pour les spectacles scolaires.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a chargé le Maire d'effectuer toutes démarches pour l'obtention des subventions.**

21 – « JOURNEES DU PATRIMOINE » : SUBVENTION DE RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Par délibération du 29 juin dernier, Riom Communauté a octroyé à la Ville de Riom une subvention de 500 € dans le cadre des Journées du Patrimoine, « Vents d'orgues », pour un concert donné par François Clément, organiste, le samedi 16 septembre 2006 à 15 h à l'église du Marthuret.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'écriture budgétaire correspondant à cette opération, après remarque de M. ZICOLA.**

22 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

Rapporteur : Roseline LASSALLE

➤ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de :**

- 1 000 € à la Compagnie « Le Pied sur la Tête » pour la réalisation d'ateliers proposant des activités autour du cirque en direction des scolaires et des associations locales,
- 150 € à l'association Les Egaux Centriques pour la mise en place d'ateliers d'expression théâtrale tout public et auprès des scolaires, la semaine du 16 au 20 octobre,
- 1 000 € à l'association Accordéon Club de Riom pour sa participation aux ateliers de travail proposés par William Sabatier, musicien bandonéoniste,
- 1 000 € à l'association Les Abattoirs pour l'organisation de l'exposition du plasticien Marc Geneix du 15 septembre au 7 octobre,
- 1 500 € à l'association Chœur de Riom pour l'organisation de trois concerts,
- 300 € à l'association Chorale Amabilis pour avoir organisé le 27 novembre dernier un concert caritatif à l'église du Marthuret.

Intervention de MMES BOSCIA, MOLLON, M. ZICOLA.

23 – EXPOSITION « ARMOIRIES ET FAMILLES A RIOM » : TARIFS DES CARTES POSTALES ET DES AFFICHES

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Le service des Archives organise une exposition sur le thème « Armoiries et Familles à Riom », du 16 septembre au 1^{er} octobre 2006 inclus.

A cette occasion, une affiche et une série de 6 cartes postales ont été éditées. Elles seront mises en vente au prix de 0,40 € pour la carte et 2,00 € pour l’affiche.

➡ **Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a approuvé ces tarifs.**

24 – EXONERATION PERMANENTE DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

Rapporteur : Jean-Claude JACOB

L’article 1561 b.a2 du Code général des Impôts prévoit la possibilité d’exonérer totalement de l’impôt sur les spectacles l’ensemble des compétitions sportives se déroulant sur le territoire de la commune, dont les recettes n’excèdent pas 3 040 €.

➡ **A l’unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l’exonération de la taxe sur les spectacles à l’ensemble des compétitions sportives se déroulant à Riom.**

25 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX AUPRES D’ASSOCIATIONS SPORTIVES RIOMOISES POUR LA SAISON 2006/2007 : CONVENTIONS

Rapporteur : Jean-Claude JACOB

Dans le cadre d’une prestation d’aide en direction des Associations Sportives Riomoises, la Commune met à disposition de celles-ci des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives pour une partie de leur temps. Les modalités d’organisation de ces prestations sont définies, chaque année, par convention entre la Ville et le club concerné, étant précisé que les besoins du service municipal restent prioritaires.

La mise à disposition de ces agents est faite à titre gratuit.

Les associations riomoises suivantes peuvent bénéficier de ce soutien technique pour la saison 2006-2007 :

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| - Riom Volley Ball | 2 h 30 hebdomadaires |
| - Cercle des Nageurs Riomois | 2 h 00 hebdomadaires |
| - Ecole de Cirque «Diabolo Fraise » | 2 h 00 hebdomadaires |
| - Ring Olympique | 2 h 30 hebdomadaires |
| - A.S. Maréchat Basket | 2 h 00 hebdomadaires |
| - La Riomoise | 2 h 00 hebdomadaires |

(jusqu’au 31.12.2006).

➡ **A l’unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé les conventions qui retracent ces dispositions.**
Observations de MM. GRENET, ZICOLA.

26 – MISE A DISPOSITION D’INSTALLATIONS SPORTIVES AUPRES D’ASSOCIATIONS SPORTIVES RIOMOISES POUR LA SAISON 2006/2007 : CONVENTIONS

Rapporteur : Jean-Claude JACOB

Par délibération du 20 septembre 2002, les conventions de mise à disposition des installations sportives ont été actualisées, précisant les engagements et les responsabilités des utilisateurs ; un avenant annuel est établi en fonction des plannings d’occupation.

Le stand de tir du complexe sportif Emile Pons ne figurant pas dans le dispositif précité, il était nécessaire d’établir une convention fixant les modalités de son utilisation.

➡ **L’Assemblée, à l’unanimité, a autorisé le Maire à signer les conventions avec l’association du Tir Sportif, le Commissariat de Riom (SGAP de Lyon) et le Centre de Détention de Riom, utilisateurs du stand de tir, pour l’année scolaire 2006/2007.**

27 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : RIOM VOLLEY BALL - RUGBY CLUB RIOMOIS

Rapporteur : Jean-Claude JACOB

- **Riom Volley Ball**, association sportive amateur, s’est créée le 25 août dernier. La Ville de Riom a souhaité soutenir cette nouvelle structure offrant la pratique du volley ball amateur à Riom, par le versement d’une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

- **Rugby Club Riomois** : l'équipe « senior » ayant été promue en division fédérale 3, pour la saison 2006/2007, de nombreux déplacements sont à prévoir sur la saison à venir. La Ville de Riom a souhaité accompagner cette association dans les frais supplémentaires qu'elle devra engager notamment pour les transports, par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. GRENET ne prenant pas part au vote), a approuvé le versement de ces subventions à l'association Riom Volley Ball et au Rugby Club Riomois.**
Intervention de MM. ROUGANNE, GRENET, ZICOLA, SOULIER.

28 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES

Rapporteur : Jean-Claude JACOB

- **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de 300 € au Club Rappel pour la participation aux frais de déplacement et d'hébergement des jeunes compétiteurs sélectionnés pour les Championnats de France.**

29 – EQUIPEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Colette DEGOUTE

L'équipement des restaurants scolaires en mobilier et en vaisselle est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, à hauteur de 20 % de la dépense hors taxes.

Cette année l'achat de ce type d'équipements a été prévu au budget 2007 et concerne :

- un buffet de cuisine.
- un ensemble assiettes plates à dessert, bols, compotiers, gobelets, ramequins, pichets d'eau.

L'estimation globale est de 6 583.83 € HT.

- **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général. Remarque de Mme PERROTIN.**

30 – CONTRAT TEMPS LIBRE : REVERSEMENT DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Colette DEGOUTE

Le Contrat Temps Libre est un dispositif proposé par la CAF dont le but est d'aider les communes à développer leur politique d'action sociale en faveur des loisirs et temps libre des jeunes de 6 à 16 ans.

En 2005 la Ludothèque et Espace Couriat sont rentrés dans ce dispositif avec des actions spécifiques.

Pour la Ludothèque ce sont des actions dans le cadre périscolaire qui bénéficient d'une subvention à hauteur de 3002.78 € et pour Espace Couriat c'est l'action « danse » qui bénéficie d'une subvention de 6 326.21 € et l'action « musique amplifiée » de 6 542.59 €.

Ces subventions étant versées à la Ville il convenait de les reverser à la Ludothèque et à Espace Couriat.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le reversement des subventions à la Ludothèque et à Espace Couriat.**

31 – CONTRAT ENFANCE : REVERSEMENT DE SUBVENTION

Rapporteur : Colette DEGOUTE

Le contrat enfance est un dispositif proposé depuis 1988 par la Caisse d'Allocations Familiales, concernant les enfants de 0 à 6 ans. Il a pour objectif de favoriser le développement des modes d'accueil, d'améliorer leur fonctionnement ainsi que la qualité du service rendu aux familles.

En 2005, dans ce cadre, l'A.R.A.S.C. a bénéficié de subventions pour ses actions en halte garderie et dans son lieu d'accueil parents-enfants intitulé « L'Autre Maison ».

- **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à procéder au reversement de la subvention de 19 737,65 € à l'A.R.A.S.C. (15 353,36 € pour la Halte Garderie et 4 384,29 € pour l'Autre Maison).**

– BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Rapporteur : Colette DEGOUTE

- **Le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la rentrée scolaire 2006/2007.**
Intervention de MM. FLORI, ZICOLA.

32 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS DELEGUES : COMPOSITION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Cette commission, créée initialement par délibération du Conseil Municipal du 28 Juin 1996, dispose d'une compétence générale dans le domaine des services publics locaux délégués suivants :

- Eau, assainissement
- Câblage T.V.

Depuis, la loi du 27 février 2002 est venue en préciser le rôle et la composition, notamment au niveau de la désignation des élus selon le principe de la représentation proportionnelle.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à la désignation des membres de cette commission (8 élus du Conseil Municipal et 9 associations d'usagers).**

33 – PRIX DES MAISONS FLEURIES : REVALORISATION DES PRIX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le montant des prix remis aux lauréats des Maisons Fleuries, fixé depuis Novembre 2001, nécessite d'être actualisé ainsi qu'il suit :

| | Actuel | Proposé | | |
|-------------------------------|---------|-----------------------------------|---|---|
| | | MAISONS particulières avec jardin | IMMEUBLES en Centre-Ville avec balcons, trottoirs, fenêtres fleuris | IMMEUBLES collectifs hors Centre-Ville balcons, terrasses, fenêtres, murs fleuris |
| 1^{er} prix : | 48,00 € | 100,00 € | 70,00 € | 60,00 € |
| 2^{ème} prix : | 32,00 € | 70,00 € | 50,00 € | 40,00 € |
| 3^{ème} prix : | 24,00 € | 60,00 € | 40,00 € | 30,00 € |
| 4^{ème} prix : | 16,00 € | 50,00 € | 30,00 € | 20,00 € |
| 5^{ème} prix : | | 40,00 € | 20,00 € | 20,00 € |

👉 **L'Assemblée, unanime, a approuvé le montant réactualisé au 25 septembre 2006 des prix remis aux lauréats des Maisons Fleuries**

Intervention de M. BARDY, Mme MOLLON, MM. JACOB et FLORI.

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 28 Septembre 2006

**LE MAIRE,
Conseiller Général,**

Jean-Claude ZICOLA